



TRANSPORTS SCOLAIRES

Attachez vos ceintures, le Département fait marche arrière !

ACCOMPAGNATEUR ABANDONNÉ

La rentrée 2013 devait honorer la promesse faite par Philippe de Villiers en 2006, selon laquelle plus aucun car scolaire ne circulerait sans un accompagnateur. La politique incitative du conseil général a ainsi permis le recrutement d'au moins 250 personnes. Jusqu'à l'annonce, l'année dernière, qu'il ne tiendra pas sa parole : il se désengage de leur financement. A l'heure de renouveler pour 9 ans leur convention avec le conseil général, les organisateurs secondaires du transport scolaire doivent choisir : se séparer des accompagnateurs, absorber le surcoût... ou faire casquer les familles ? Dans la plupart des cas, les élus locaux sont pris à partie. A un an des Municipales, il y avait plus beau cadeau... Le Département « refile » le bébé au risque de recréer des disparités sur le territoire, celles-là même qu'il avait voulu gommer en 2010 en instaurant le tarif unique. Décryptage.



Olivepo

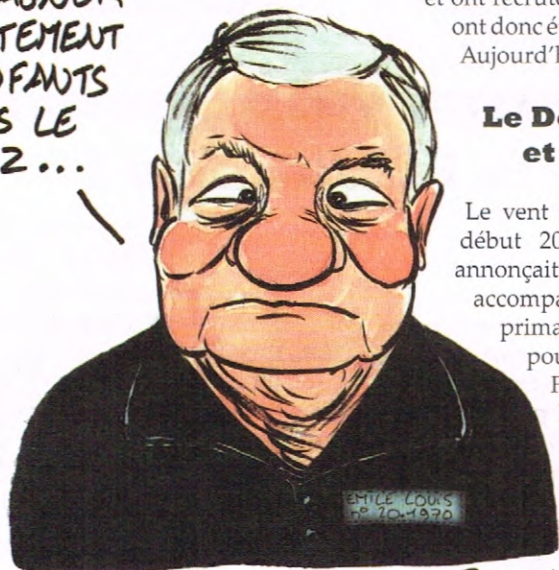
accompagne sur 9 ans. Et la sécurité reste une ligne budgétaire importante », explique Alain Leboeuf, qui évoque la mise en place d'éthylotests anti-démarrageurs dans tous les cars dès la rentrée. Certes, mais pour la première fois aussi, le conseil général ne fournit plus les brassards désormais répandus aux bras des élèves : question de restriction budgétaire, paraît-il ! Du reste, les cars sont tous équipés de ceintures, la question étant juste de savoir qui va vérifier qu'elles sont bien bouclées... « Ce sont les plus grands qui devront s'occuper des plus petits. Il faudra travailler sur la sensibilisation et la responsabilisation des élèves dès leur plus jeune âge », argumente Alain Leboeuf ; le discours est radicalement différent, et la réaction des parents est tout aussi extrême : « C'est ça, et 20 ans de psy en cas d'accident pour le gamin qui aura oublié d'attacher son voisin ! ».

« Si les élus locaux et les parents estiment avoir besoin de ce service supplémentaire, à eux désormais de décider et de s'organiser » : Alain Leboeuf refile clairement la responsabilité de ce choix et la charge du financement aux bénéficiaires locaux ! En Vendée, au nom de la proximité et de la qualité de service, il est de tradition de « responsabiliser » et « d'impliquer » les familles dans le transport scolaire rappelle Alain Leboeuf... En l'occurrence, c'est surtout leur portefeuille qu'on va solliciter ! ■

✘ Le Saviez-vous ? Le forfait transport scolaire imputé aux familles (hors frais de gestion et accompagnateurs) revient à payer environ 1 € par jour et par enfant.

✘ Le désengagement du conseil général amène des organisateurs secondaires à se séparer de leurs accompagnateurs. Autant d'emplois sur la sellette ? « Il s'agit souvent d'emplois à temps partiel, qui tournent beaucoup. Les choses pourront se faire en douceur, d'autant qu'avec la réforme sur les rythmes scolaires, les collectivités auront besoin de personnel en périscolaire », répond Alain Leboeuf.

MOI S'VEUX BIEN ACCOMPAGNER GRATUITEMENT LES ENFANTS SI VOUS LE VOULEZ...



et ont recruté des accompagnateurs. Certains ont donc été meilleurs élèves que d'autres... Aujourd'hui ils s'en mordent les doigts !

Le Département recule et coupe les vivres

Le vent avait déjà commencé à tourner début 2011, quand le conseil général annonçait qu'il voulait maintenir les accompagnateurs dans les bus du primaire, mais restreindre son plan pour les collégiens et lycéens.

Finalement, l'an passé, le Département a renoncé à toute obligation en la matière, même dans le primaire. Surtout, il décrète que la prise en charge à 90 % des salaires des accompagnateurs baissera de 10 % tous les ans, pour atteindre un désengagement

total en 2022. Le député et conseiller général Alain Leboeuf, président de la commission « Transport », vantait encore dans la presse en août dernier la mise en place de 250 postes d'accompagnateurs dans les bus à la rentrée 2012, et déclarait à propos de leur politique de sécurité : « Nous sommes très exigeants mais c'est un contrat de confiance que nous avons avec les familles ». Un contrat contrarié par les contingents financiers ? C'est très clairement l'argument qui aurait été avancé auprès des élus, de la Fédération des parents d'élèves ou encore de Familles Rurales. Alain Leboeuf nous assure pourtant qu'il y a eu confusion et explique que cette décision a d'abord été motivée par les réticences parfois exprimées localement à l'égard de la généralisation du dispositif. « Il satisfaisait certains, et pas d'autres. Pourquoi obliger tout le monde à le mettre en place si, à écouter les transporteurs et certains organisateurs secondaires, ce n'était pas forcément adapté à tous les secteurs ? ». Lever l'obligation est une chose, le désengagement financier en est une autre... On est passé de tout à rien ! « Le désengagement est progressif, on les

Le transport scolaire en Vendée, ce sont 33.000 élèves convoyés chaque jour dans près de 550 cars. C'est aussi un budget annuel de 30 millions d'euros. Bien que seul le transport des élèves du secondaire relève de sa compétence, le Département englobe les primaires (relevant des communes) dans son organisation. En contrepartie, il a la chance de pouvoir s'appuyer sur un réseau d'organisateur secondaires tissé sur le territoire pour gérer le dispositif localement, au plus près des besoins et des réalités. C'est une spécificité vendéenne. Qui sont ces organisateurs secondaires ? L'association Familles Rurales gère environ un tiers des circuits ; sur les autres secteurs, ce sont presque toujours les collectivités locales qui assument ce rôle.

Dès 2006, suite à un grave accident survenu au nord de Challans, le conseil général a décrété que l'accompagnement allait devenir obligatoire en primaire. Une règle qui devait être étendue à tous les élèves du secondaire à l'horizon 2013. Pour aider à sa mise en place, il subventionnait chaque poste à hauteur de 90 % (1). Afin d'anticiper l'échéance, certains organisateurs secondaires ont pris les devants



Licencier ou payer ? Faites votre choix !

L'association Familles Rurales est sans conteste la plus impactée, ayant recruté à elle seule plus de 100 accompagnateurs. Même discours aux Herbiers qu'à Pouzauges ou à Maillezais : il est hors de question pour ces bénévoles de prendre la responsabilité de licencier du personnel dont l'embauche avait été rendue obligatoire ! Et l'obligation a beau être levée, la réglementation en vigueur dit que l'organisateur est tenu « d'assurer la sécurité dans les cars » : sans les accompagnateurs, plus question de prendre cette responsabilité-là non plus. A Maillezais, il était de tradition que la commune absorbe jusqu'aux frais de gestion : ira-t-elle jusqu'à accepter de payer un salaire de plus, ou les parents devront-ils se résoudre à ouvrir le porte-monnaie ?

A Pouzauges, la section locale de Familles Rurales, qui emploie 22 accompagnateurs pour les 1.400 enfants transportés chaque jour, a été très claire avec les élus intercommunaux : « Si on doit licencier, ce sera sans nous ! Soit vous prenez le relais financièrement, soit on vous rend le bébé ! ». Au final, après hésitation, les élus auraient promis de soulager ce surcoût, à condition que les familles participent. Aux Herbiers, la situation est plus crispée. L'intercommunalité refusant d'aller au-delà de l'enveloppe coutumière de 100.000 euros, l'association devra assumer seule son choix de garder ses 17 postes à l'avenir : le nombre d'heures sera par contre diminué et la majorité des accompagnateurs basculeront sur les circuits transportant les primaires... Quant aux tarifs, ils augmenteront de 15 € ou 20 € dès la rentrée 2013 puis, progressivement au désengagement du conseil général, la hausse atteindra 50 € dans 9 ans. Et si un jour les parents refusaient de suivre ? « Le groupement serait dissout, nous partirions », rétorque sans hésitation son président Jean-Yves Agneau.



Au Poiré-sur-Vie, on est plus modéré : « Nous allons essayer de les garder, pour l'instant... Tant que les familles l'accepteront. Localement, on ne fera pas en fonction de ce que l'on voudra, mais bien en fonction de ce que l'on pourra ». Là non plus, la commune ne participera pas à ce nouveau surcoût, elle qui a déjà doublé ses subventions à Familles Rurales ! Nombreuses sont les communes à dire « ça suffit ! ». Depuis 2010 notamment, l'association n'a de cesse de solliciter les collectivités locales. Ce pour compenser les pertes de recettes liées à la mise en place de la tarification unique sur le département, liées aussi aux 10 % du salaire des accompagnateurs qui restaient à sa charge. Ses responsables locaux ont bien conscience de l'effort demandé, ils ne blâment pas les élus, mais plutôt le conseil général qui « n'a eu de cesse de changer les règles ces dernières années ». De fait, les relations se sont raidies entre les communes et l'association, allant parfois jusqu'au clash comme récemment au Pays des Achards : les bénévoles jettent l'éponge avec le sentiment d'avoir été pris pour des imbéciles. Les élus, eux, reprennent le bébé, mais après avoir hésité à le rendre au conseil général ! Son désengagement à l'égard des accompagnateurs pourrait bien être source de nouvelles crispations.

A ce propos : que compte faire Alain Leboeuf sur le canton de Rocheservière vis-à-vis de Familles Rurales ? « Selon leurs décisions et leur participation, la Communauté de communes soutiendra la réflexion des familles ». Cela reste encore vague, comme souvent...

Quand la décision devient politique...

Quand ils ne sont pas sollicités par Familles Rurales, les élus sont tout aussi concernés, puisqu'ils sont eux-mêmes organisateurs secondaires sur les deux-tiers du département. Et n'allez pas croire qu'ils sont les cancre de l'histoire ! A l'instar de la com' com' de Noirmoutier (un des seuls cantons où le transport est déjà totalement gratuit) : 7 circuits, 7 accompagnateurs... et un coût supplémentaire de 37.350 € à prévoir dès la rentrée 2013 ! Son président Noël Faucher n'a pas caché son désappointement...

En Vendée Sèvre Autise, deux accompagnateurs ont été placés sur des circuits rencontrant des problèmes de discipline. La collectivité a décidé de les conserver et de les prendre à sa charge... « du moins pour l'instant ». Même conclusion à Chantonay où le Sivu emploie cinq accompagnateurs. Avec moins 10 % de subvention tous les ans, la décision de conserver les postes et d'absorber le surcoût sera toujours remise en question au fil du temps. Au Nord Est de Chantonay, le Sivu voisin, lui, a déjà décrété qu'à la rentrée 2014, seuls les accompagnateurs du primaire



seront reconduits, ce qui revient à se séparer de la moitié des effectifs environ.

A l'autre bout de la Vendée, au Pays de St-Gilles-Croix de Vie, on a à l'extrême inverse une com' com' qui vient de récupérer l'ensemble des effectifs à sa charge : la collectivité assume financièrement son choix, et met en place un plan drastique de sécurité ; le top du top, tous frais payés ! Il apparaît évident que selon les secteurs, et les moyens dont disposent les élus, ce service « supplémentaire » ne sera pas le même partout, le coût réclamé aux familles non plus. Pour la Fédération des parents d'élèves (FCPE) de Vendée, le risque ici est de voir réapparaître les disparités départementales que le conseil général avait pourtant cherché à gommer quand il a imposé la tarification unique en 2010. Un plafonnement du tarif également aboli par la nouvelle convention... Réduire le dispositif, solliciter les parents ou les contribuables ? Le choix pour les élus devient forcément politique... d'autant plus à un an des Municipales et alors que les communes doivent déjà faire face à des dépenses inattendues relatives aux nouveaux rythmes scolaires. Après tout, l'accompagnement concernant essentiellement les petits, c'est une façon de rendre à César ce qui lui appartient, en reportant cette responsabilité sur les communes. Mais bonjour le cadeau ! « On leur en fait pourtant un beau en conservant le transport scolaire des primaires », rétorque Alain Leboeuf, quand on sait que « le coût du transport du mercredi matin [lié à la réforme, NDLR] va coûter plus de 800.000 € au Département » ! Voilà qui ne va pas arranger ses finances... Mais comme lance Alain Leboeuf à propos des disparités départementales évoquées plus haut : « C'est souvent les moins riches qui ont les meilleures idées » ! ■

1) Jusque-là, le Département finançait le salaire de tous les accompagnateurs à 90 % (aide plafonnée à 3240 € par poste dans le primaire et 5220 € dans le secondaire). Outre la baisse de 10 % par an à compter de 2014, un seul accompagnateur pour 3 cars sera désormais subventionné dans le secondaire. De même que les accompagnateurs recrutés après l'annonce du désengagement ne seront pas pris en compte en 2013. Autant de raisons qui expliquent que les tarifs augmenteront parfois dès la prochaine rentrée.